

1855

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU FÉVRIER 1856

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE RÉGENCE,

sur les opérations de l'année 1855

ET

Rapport du Collège des Censeurs

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1856

BANQUE NATIONALE.



RAPPORTS.

BANQUE NATIONALE.

RAPPORT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES,

Le 25 Février 1856,

PAR M. LE GOUVERNEUR,

SUR

LES OPÉRATIONS ET LA SITUATION DE LA BANQUE,

ET

RAPPORT DE MM. LES CENSEURS.

Bruxelles.

IMPRIMERIE DE E. GUYOT ET STAPLEAUX FILS,

RUE DE SCHAERBEEK, 12.

—
1856.

BANQUE NATIONALE.

Rapport fait par M. le Gouverneur, à l'assemblée générale du 25 février 1856, sur la situation de l'établissement et les résultats du bilan arrêté au 31 décembre 1855.

MESSIEURS,

Le but de l'assemblée de ce jour, aux termes des art. 29 et 47 des statuts, est de donner à MM. les actionnaires communication du bilan du dernier exercice, et de leur présenter, avec le compte des profits et pertes, le rapport annuel sur les opérations et la situation de la Banque.

Je viens, Messieurs, m'acquitter de ce devoir, et j'éprouve d'autant plus de satisfaction à le faire que, cette fois encore, les détails statistiques et les résultats que je mettrai sous vos yeux, constateront de nouveau la prospérité toujours croissante de notre établissement, qui, malgré les circonstances critiques qu'il a traversées, n'a cessé de développer ses affaires, en même temps qu'il voyait s'affermir la confiance et grandir son crédit.

Aucune modification ne s'est opérée l'année dernière dans le personnel de l'ad-
ministration. M. de Pouhon, directeur sortant en vertu du tirage au sort qui a eu Personnel.
lieu le 18 décembre 1854, a été réélu pour six ans, à l'unanimité, dans l'assemblée générale du 17 décembre dernier; MM. Grenier-Lefebvre et Nagelmaekers-Orban, membres sortants cette année du Conseil des censeurs, ont également été réélus pour un nouveau terme de trois années.

Enfin j'ai l'honneur d'informer Messieurs les actionnaires que, par arrêté en date du 24 décembre dernier, Sa Majesté a daigné me confirmer, pour un nouveau terme de cinq années, dans mes fonctions de Gouverneur de la Banque nationale, dont le terme devait expirer le 1^{er} janvier, suivant la disposition de l'art. 19 de la loi du 5 mai 1850. Je ne puis, Messieurs, vous signaler cette circonstance, sans y joindre l'assurance que je continuerai à consacrer tous mes soins et tous mes efforts, non-seulement à maintenir la bonne situation de notre belle institution, mais même à l'améliorer encore autant qu'il est possible, et à lui faire faire de nouveaux progrès.

Actions de la Banque. Le mouvement des actions a été moins animé encore, en 1855, que l'année précédente. Le nombre de mutations, qui avait été de 117, est descendu à 88, dont :

56 transferts d'actions au porteur en actions nominatives com- prenant	889 actions.
23 transferts d'actions en nom, en actions au porteur.	453 id.
9 id. d'actions de nom en nom.	276 id.
<u>88</u>	<u>1,618 actions.</u>
	Ensemble.

En 1854, les 117 transferts qui avaient été opérés s'appliquaient à 3,874 actions.

Différence en moins en 1855. 2,256 id.

Au 31 décembre 1855, le nombre des actions inscrites en nom était de 10,241

Celui des actions au porteur de 14,759

Ensemble. 25,000

Le nombre d'actionnaires inscrits était de 180, dont 155 ayant plus de dix actions et pouvant assister aux assemblées générales.

Il y a donc, cette année, 16 actionnaires inscrits de plus que l'année précédente, dont 15 ayant droit de suffrage aux termes de l'art. 46 des statuts. Le chiffre des actions nominatives s'est augmenté de 437.

Résultats du bilan. Le 5^e bilan de la Banque nationale, arrêté par l'administration au 31 décembre 1855, a été approuvé par le conseil des censeurs dans sa réunion du 26 janvier dernier. Dans sa séance du même jour, le conseil général a réglé le dividende du second semestre et la part des bénéfices à mettre en réserve, le tout en conformité des art. 6 et 7 de la loi du 5 mai 1850 et des art. 25, 39 et 42 des statuts.

Ce bilan (annexe A) se balance en actif et passif par fr. 183,904,133 68 1/2 et présente, au compte de profits et pertes (annexe B), un solde en bénéfice pour les opérations de l'année, de fr. 2,915,927 71. en y comprenant le dividende de 2 1/2 p. c.,

ou fr. 375,000, payé aux actionnaires pour le premier semestre en vertu de l'article 17 des statuts fr.	2,915,927 71
L'année précédente le solde en bénéfices n'était que de »	2,692,995 73
Ce qui présente, en faveur de cette année, un avantage	
de fr.	<u>222,931 98</u>

Afin de nous dispenser d'entrer dans des détails assez compliqués et de vous présenter des calculs peu intelligibles à une simple lecture, j'ai cru préférable de joindre à ce rapport (annexe C) un tableau explicatif de la répartition des bénéfices de l'exercice écoulé telle qu'elle doit être opérée, en vertu des articles 6 et 7 de la loi du 5 mai 1850, 17 et 18 des statuts, et de la résolution de l'assemblée générale du 15 décembre 1851, qui a déterminé la part des bénéfices à attribuer à l'administration, en vertu de l'art. 54 des statuts.

Répartition des bénéfices.

Vous voyez par ce tableau, Messieurs, que le solde des bénéfices de l'année devant former la répartition du second semestre, après le prélèvement de la part de l'État et de celle de la réserve, est de fr. 1,656,250, ce qui a permis de fixer le coupon de dividende à fr. 66 25 c. soit fr. 4 65 de plus que l'année dernière, et laissé un excédant de fr. 787 46 c. que le conseil général a fait porter à la réserve.

La part du trésor est cette année de fr.	273,179 14
Elle était l'année dernière de »	239,117 65
Différence en plus en 1855 fr.	<u>34,061 49</u>
La part de la réserve, non compris le reliquat qui y a été porté, est de fr.	546,558 29
Elle était en 1854 de »	478,235 29
Différence en plus cette année fr.	<u>68,123 00</u>

Si l'on réunit le dividende des deux derniers semestres, il en résulte que l'action aura produit pour l'année entière fr. 81 25 c., et même plus de fr. 103, si l'on tient compte de la part de chaque actionnaire dans l'accroissement de la réserve, accroissement qui représente environ fr. 22 par action, sans y comprendre les intérêts capitalisés de la réserve des années précédentes.

Comme causes de l'avantage que présente le résultat de cette année, nous signalerons principalement l'augmentation d'intérêt que nous avons obtenue sur nos valeurs étrangères, par suite de l'élévation générale du taux de l'escompte dans tous les pays voisins, et le bénéfice réalisé sur la somme formant la contre-valeur de l'or démonétisé, attendu que la perte entière résultant de cette opération avait été portée au bilan précédent.

Nous passerons maintenant à l'examen des différents articles du bilan et du compte de profits et pertes, et, tout en glissant légèrement sur les objets qui n'exigent aucun développement, nous aurons successivement l'occasion de donner à l'Assemblée générale tous les renseignements et explications nécessaires, pour lui permettre d'apprécier la situation de la Banque et l'ensemble de ses opérations pendant l'exercice écoulé.

Capital social. Ver-
sement complé-
mentaire des ac-
tions.

Vous savez, Messieurs, que le capital social de la Banque Nationale est de fr. 25,000,000, sur lesquels trois cinquièmes, soit fr. 15,000,000 seulement, ont été versés lorsque la Banque a commencé ses opérations, en 1851.

L'art. 5 de la loi institutive porte que l'administration fera compléter le capital de 15 millions, s'il est entamé par suite de pertes constatées, et qu'elle peut faire des appels de fonds, si l'extension des affaires l'exige.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons entretenu l'Assemblée de l'invitation adressée à l'administration de la Banque par M. le ministre des finances afin qu'elle prit les mesures nécessaires pour le complètement de son capital social. M. le ministre déclarait même qu'il était décidé, tant que la Banque n'aurait pas pris ces mesures, à ne pas s'occuper de l'examen de la question d'utilité d'une nouvelle émission de billets au porteur.

L'administration n'avait pas cru d'abord qu'il y eût lieu de déférer au désir de ce haut fonctionnaire; mais M. le ministre des finances actuel ayant insisté de nouveau à cet égard auprès de la Banque, le Conseil, après un nouvel examen et une longue discussion, a cru devoir satisfaire à sa demande, afin de n'altérer en rien les bons rapports que la Banque a toujours eus avec le Gouvernement, et aussi en vue d'obtenir sa sanction pour ses nouvelles émissions de billets au porteur exigées par le développement extraordinaire de sa circulation.

Toutefois, l'administration en prescrivant cette mesure, s'est empressée de l'entourer de toutes les conditions propres à la faciliter et à la rendre aussi peu onéreuse que possible pour les actionnaires; et, comme le versement appelé n'était point précisément exigé par le besoin des affaires, et ne se justifiait que par des motifs d'excessive prudence et de renforcement de garanties, le Conseil l'a divisé en huit termes égaux, de fr. 50 chacun, échelonnés de six mois en six mois, et dont le premier devait être acquitté avant le 1^{er} septembre dernier. M. le ministre des finances n'a pas hésité à se rallier à ces conditions.

Le versement du premier huitième des 10 millions restants a donc eu lieu à l'époque indiquée, sauf pour 78 actions qui sont encore aujourd'hui en retard, ce qui est cause que le chiffre du capital non versé figure au bilan pour fr. 8,753,900 au lieu de fr. 8,750,000.

990 actions, sur lesquelles on n'avait point fait le versement pres crit dans le mois de la publication de l'avis, ont été soumises à l'amende du dixième comminée par l'art. 4 des statuts; 87 autres, sur lesquelles le versement n'a pas eu lieu dans les deux mois après l'expiration du premier délai, ont dû être frappées de déchéance, aux termes du même article; mais heureusement cette disposition si sévère renferme elle-même le correctif qui vient en tempérer la rigueur, en autorisant le Conseil général, sous l'approbation du ministre des finances, à relever l'actionnaire de cette déchéance : déjà quatre actionnaires, qui ont justifié de leur bonne foi, ont obtenu pour 12 actions l'application de cette disposition réparatrice. Nous espérons que la plupart des autres actionnaires déchus pourront également alléguer des motifs d'excuse fondés sur leur bonne foi, et de nature à être accueillis.

En résultat, l'opération du versement se fait et continuera à se faire avec d'autant plus de facilité, que les termes fixés coïncident avec le paiement des coupons de dividende qui se compensent et s'imputent sur les sommes à verser; le haut cours des actions prouve assez que cette mesure a été généralement bien accueillie, et n'a nullement altéré la confiance et la faveur qui n'ont cessé depuis leur origine de s'attacher à ces valeurs.

J'ajouterai, pour compléter les renseignements sur cet objet, que l'administration, en prescrivant le versement par termes, a cependant autorisé le versement intégral avec bonification de 3 p. c. d'intérêt pour les termes anticipés. Divers actionnaires ont usé de cette faculté pour 773 actions. Le montant de ces versements est porté au passif du Bilan pour fr. 272,050.

Le second article du Bilan comprend toutes nos valeurs de portefeuille dont le chiffre total, au 31 décembre 1855, s'élevait à fr. 78,504,788 77 c., savoir :

Portefeuille de Bruxelles	fr. 59,595,190 42	} fr. 78,504,788 77
Id. d'Anvers	18,089,648 53	
Effets à l'encaissement chez les correspondants étrangers	1,019,949 82	
Au Bilan précédent le portefeuille était de	fr. 88,927,231 94	
Il y a donc une diminution de	fr. 10,422,443 17	

Cette réduction assez importante a principalement pour cause la réalisation que la Banque a dû opérer d'une partie de ses valeurs étrangères, pour le remboursement partiel de ce qu'elle devait au Trésor du chef de sa part dans l'opération de la démonétisation de l'or, et surtout pour fournir à la Société Générale le capital représentatif de ses billets à cours forcé, en exécution de la convention spéciale dont nous parlerons tout à l'heure.

Le portefeuille, au 31 décembre 1855, se composait des valeurs suivantes :

1,716 effets sur Anvers, composant le portefeuille particulier de la succursale.	fr. 18,089,648 53	}	fr. 25,750,275 06
1,029 effets sur cette même place, existant dans le portefeuille de Bruxelles	7,660,626 53		
17,562 effets sur Bruxelles et autres places de l'intérieur.	44,188,618 15		
<u>20,307</u> effets sur le pays Ensemble.	fr. 69,938,893 19		
473 effets sur Londres.	fr. 6,533,284 51	}	fr. 7,400,445 76
5 id. sur Paris.	» 14,869 44		
101 sur la Hollande.	» 852,291 81		
<u>20,886</u> effets, d'ensemble	fr. 77,339,338 95		
Bons du Trésor, ayant moins de trois mois d'échéance.	» 145,500 »		
<u>Total.</u>	fr. 77,484,838 95		

En comparant les chiffres qui précèdent à ceux du Bilan précédent, on voit que si le portefeuille général a sensiblement diminué par les causes que je viens d'indiquer, le portefeuille belge, au contraire, s'est accru de plus de 14 millions, ce qui est une preuve incontestable que le mouvement des affaires s'est non-seulement soutenu, mais même considérablement développé en 1855, malgré les circonstances de diverse nature qui ont plus ou moins affecté le commerce et l'industrie du pays.

Par contre, le portefeuille étranger est descendu de plus de 19 1/2 millions, et la Banque a acquis dans cette circonstance une nouvelle preuve des avantages que lui présentent ces valeurs étrangères, dont elle garnit son portefeuille, pour prévenir l'oisiveté de ses capitaux, mais qui constituent pour elle une réserve supplémentaire qu'elle peut réaliser immédiatement, dès que l'exige le besoin des affaires du pays, ou qu'elle peut employer à renforcer son encaisse métallique.

Un tableau spécial (annexe I), indique le mouvement mensuel du portefeuille belge de Bruxelles et d'Anvers pendant l'année 1855.

Escompte. Ainsi que nous l'avons fait les années précédentes, nous donnerons séparément les détails et les résultats des opérations d'escompte de Bruxelles et d'Anvers pendant l'année qui vient de s'écouler.

En 1854, la Banque avait escompté à Bruxelles 150,226 effets de commerce pour la somme totale de	fr. 586,863,846 02
En 1855, elle a escompté 169,908 effets, s'élevant ensemble à	402,562,228 02
Différence en plus en 1855	fr. 15,498,382 »

La moyenne mensuelle en 1854 a été de	fr. 52,221,903 91
Celle de 1855 est de	» 53,530,185 67
L'augmentation est d'environ 4 p. c. en 1855.	fr. 1,308,281 76

La moyenne des effets escomptés à Bruxelles avait été de fr. 2,575 21 c. en 1854; en 1855, elle n'est plus que de fr. 2,362 23 c., ce qui présente une différence en moins de fr. 212 88 c.; mais, comme nous le faisons remarquer chaque année, le chiffre élevé de cette moyenne provient de ce qu'elle est calculée sur l'ensemble des effets escomptés, tandis que si l'on opère sur les valeurs belges seulement, à l'exclusion du portefeuille étranger, la moyenne n'est plus que de fr. 1,755 52 c. Cette moyenne dépasse de fr. 255 47 c. celle de l'année dernière, mais nous devons reproduire ici l'observation que nous avons déjà faite à cet égard, que plus de deux tiers des effets escomptés par la Banque sont au-dessous de fr. 1,000, et même en grande partie au-dessous de fr. 100, et que ce sont les effets souscrits ou tirés pour de grosses sommes sur de grands établissements industriels, qui maintiennent la moyenne à un chiffre aussi élevé.

Nous résumons comme de coutume toutes nos opérations d'escompte en deux tableaux (annexes *G* et *H*), dont le premier présente par catégorie toutes les valeurs escomptées à Bruxelles, et classées suivant leur origine, en indiquant pour les valeurs belges, comme pour celles sur différentes places étrangères, la somme des valeurs escomptées chaque mois et le produit de l'escompte.

Le second tableau présente, sous un autre aspect, la division des valeurs escomptées, en les distinguant suivant le taux différentiel d'escompte auquel elles sont soumises d'après leur nature.

Un tableau spécial, dont nous parlerons tout à l'heure, résume les opérations de la succursale d'Anvers en ce qui concerne les valeurs sur cette place escomptées par elle, car, pour ce qui concerne les valeurs sur Bruxelles et la province, et les effets sur l'étranger qu'elle achète, ils sont envoyés immédiatement à la Banque et compris dans le portefeuille de Bruxelles.

Nous ferons observer toutefois que le produit de l'escompte des effets sur Bruxelles et la province provenant de la succursale, reste compris dans les résultats de celle-ci, ce qui explique la différence que l'on pourrait remarquer entre les chiffres des deux tableaux ci-dessus, en ce qui concerne l'escompte des valeurs belges.

Il résulte du second de ces tableaux, qu'il a été escompté à Bruxelles, en 1855, 144,121 effets s'élevant en capital à fr. 245,818,465 50 c., et que sur ce chiffre 114 millions, ou plus de $4/9^{\text{es}}$, ont été escomptés à 2 1/2 et 3 p. c., un 9° environ à 3 1/2 p. c., et les $4/9^{\text{es}}$ restants à 4 p. c. Ce sont, au surplus, à peu de chose près, les mêmes proportions que celles qui ressortaient des opérations de 1854.

Vous voyez donc que la Banque a pu maintenir ses conditions normales d'escompte pendant l'année entière que nous venons de traverser, et que ses ressources ont toujours été largement au niveau des besoins du commerce et de l'industrie du pays. Notre institution peut d'autant plus s'en glorifier, qu'elle est peut-être la seule en Europe qui n'ait pas dû fléchir devant la gravité des circonstances et que, bien certainement, aucune autre n'escompte les valeurs commerciales à un intérêt aussi bas. En effet, presque toutes les Banques ont relevé le taux de leurs escomptes : les Banques de France et d'Angleterre l'ont porté jusqu'à 6 et même jusqu'à 7 p. c. pour certaines valeurs, et ces taux subsistent encore aujourd'hui ; la Banque nationale, au contraire, est restée ferme au milieu de l'ébranlement général du crédit occasionné par une crise alimentaire et monétaire des plus intenses, qu'aggravait encore la situation politique.

Nous pouvons, sans doute, attribuer une partie de ces avantages à la bonne organisation de notre Établissement et à la confiance qu'il inspire ; mais nous devons aussi reconnaître que la prudence habituelle du commerce belge a puissamment concouru à prévenir les dangers que fait naître, trop souvent, la surexcitation du crédit, lorsqu'elle est occasionnée par la modicité du taux de l'intérêt.

Nous avons vu que le nombre total des effets escomptés à Bruxelles, en 1855, sans y comprendre ceux qui ont été envoyés par la Succursale, était de 169,908, d'une valeur totale de fr. 402,362,228 02 c. Or, sur tous les effets présentés dans le cours de cette année, 2,168 seulement, s'élevant à fr. 1,684,840 76 c., ont été refusés tant à Bruxelles que dans les Comptoirs, pour cause d'irrégularité ou d'insuffisance de garantie, de sorte que la proportion entre les effets refusés et ceux acceptés, est approximativement de 1 1/4 p. c. quant au nombre, et de 4/10 p. c. environ en somme, et cette proportion presque insignifiante est une nouvelle preuve de la facilité avec laquelle la Banque et ses Comptoirs admettent les valeurs qui leur sont présentées, et que les statuts leur permettent d'accueillir.

Produit de l'es-
compte.

Nous devons maintenant présenter à l'Assemblée générale le résultat du produit de l'escompte pendant le dernier exercice, et, comme le produit d'une partie du portefeuille de Bruxelles figure parmi les bénéfices de la Succursale, nous devons les réunir pour arriver à des données exactes, qui vous permettent d'apprécier l'ensemble de ces opérations.

A Bruxelles, le produit général de l'escompte, en 1855, a été de.	fr. 2,117,762 66
Il faut y ajouter :	
1° Le réescompte réservé au Bilan de 1854.	228,979 72
2° Le bénéfice de change réalisé sur les valeurs sur	
A reporter. . . . fr.	<u>2,346,742 58</u>

	Report. . . fr.	2,546,742 58
Londres, existant en portefeuille au 31 décembre 1854 . . .		45,578 45
A Anvers le produit général de l'escompte a été de . . .		497,028 40
A quoi il faut également ajouter le réescompte de 1854. . .		52,104 90
	Ensemble. . fr.	<u>2,941,254 15</u>

Mais il faut déduire ensuite :

1° Le réescompte du portefeuille de			
Bruxelles au 31 décembre 1855. . . fr.	198,869 49	}	fr. 250,871 89
2° Celui du portefeuille d'Anvers . . .	52,002 70		
			<u>2,690,582 24</u>
Le produit net de l'année est donc de fr.			
En 1854 les produits nets cumulés de l'Établissement			
central et de la Succursale étaient de.			<u>2,464,804 91</u>
Différence en plus en 1855. fr.			225,577 55

Soit environ 8 p. c. de plus qu'en 1854.

Ainsi chaque année, depuis l'institution de la Banque nationale, a vu réaliser de nouveaux progrès dans le mouvement de l'escompte et des affaires, et les chiffres que nous venons de vous présenter, démontrent toute l'importance des services que notre Établissement rend au commerce et à l'industrie, en faisant circuler, dans le pays entier et à un intérêt très-modique, l'immense capital dont il dispose.

L'année dernière nous avons dû imputer sur le produit de nos escomptes la somme de fr. 45,578 45 c., montant de la réduction de 5 centimes par livre sterling, que nous avons fait subir à nos valeurs sur Londres, à une époque où la situation du change pouvait nous faire craindre la baisse de ces valeurs. Ces craintes ne s'étant pas réalisées, nous réintégrons cette somme en l'ajoutant au produit de l'escompte de cette année, comme nous l'avions retranchée de celui de l'année précédente.

Il ne nous reste plus, pour en finir sur cet objet, qu'à rechercher quel a été le taux moyen des escomptes de la Banque pendant le cours du dernier exercice, et nous procéderons à cet effet comme nous l'avons fait les années précédentes.

Taux moyens des escomptes.

La moyenne mensuelle du portefeuille général de la Banque a été, en 1855, de fr. 75,557,475 41 c., et le produit net de l'escompte, déduction faite du bénéfice de change sur les valeurs sur Londres, ayant été, comme nous venons de le voir, de fr. 2,645,005 77 c., il en résulte que le taux moyen de l'escompte a été très-approximativement de 5 fr. 50 cent. p. c. ou 17 1/2 centièmes p. c. de plus que l'année dernière, ce qui provient de l'intérêt plus élevé que la Banque a obtenu de

ses valeurs étrangères, puisqu'il s'agit du taux moyen de l'escompte du portefeuille général.

Si nous procédons séparément pour les valeurs belges, nous obtenons un résultat bien inférieur.

En effet, la moyenne mensuelle du portefeuille de Bruxelles et d'Anvers, en ce qui concerne seulement les valeurs sur la Belgique, est de fr. 55,531,792 77 c.

Le produit net de l'escompte de ces valeurs a été, pour les deux portefeuilles réunis, de fr. 1,575,270 49 c., d'où il résulte que le taux moyen de l'escompte belge, en 1855, a été de 2 84 1/2 p. c., c'est-à-dire de trois centièmes p. c. de plus qu'en 1854, et cette légère différence provient de l'inégalité proportionnelle entre les valeurs de diverses catégories escomptées par la Banque.

Nous croyons inutile de nous appesantir sur ce chiffre; il suffit de le poser pour faire ressortir l'immense avantage pour le pays d'avoir pu continuer à jouir d'un intérêt aussi minime, à une époque où la rareté du numéraire en élevait le prix partout ailleurs, et cet avantage n'a pas peu contribué sans doute à maintenir dans un état prospère la plupart de nos grandes industries.

Mouvement des caisses.

En 1855, les recettes de la caisse centrale ont atteint le chiffre de	fr.	448,595,601 79
et celles des 28 agences	»	500,240,680 55

Ensemble. . . . fr. 948,836,282 34

Les paiements opérés par la caisse centrale pendant le cours de cette même année se sont élevés à.	fr.	445,174,417 97
ceux faits dans les agences ont été de.	»	493,782,185 20

Ensemble. . . . fr. 938,956,603 17

Le mouvement général d'entrée et de sortie de toutes les caisses a donc été cette année de.	fr.	1,887,792,885 51
---	-----	------------------

En 1854, il avait été de.	»	1,726,627,081 67
-----------------------------------	---	------------------

Différence en plus cette année. . . . fr. 161,165,803 84

Soit environ 9 p. c.

Encaisse.

Au 31 décembre dernier, notre encaisse se composait, d'après le Bilan, de la manière suivante :

Caisse centrale à Bruxelles :

Espèces	fr.	32,931,805 81	}	fr.	40,247,895 81
Billets	»	7,316,090			

A reporter. . . . fr. 40,247,895 81

Report. fr.	40,247,895 81
En espèces dans le trésor de la Succursale d'Anvers. »	8,000,000 »
Caisses des agences;	
Espèces , fr.	18,167,974 88 1/2
Billets »	9,005,050 »
	} » 27,171,004 88 1/2
	<hr/>
Ensemble. fr.	75,418,900 69 1/2
Ainsi déduction faite des billets, l'encaisse était de . fr.	59,099,780 69 1/2
Au bilan de l'année précédente ce même encaisse	
figurait pour »	55,822,191 52 1/2
	<hr/>
Différence en plus cette année. fr.	3,277,589 17

Soit environ 6 p. c.

Un tableau spécial (annexe E.) présente les opérations de la Banque et leurs produits bruts pendant l'année 1855. Mouvement des opérations de la banque.

On voit par ce tableau que l'ensemble des opérations s'est élevé au chiffre de fr.	695,348,471 15
En 1854, ce chiffre était de »	716,154,003 77
	<hr/>
Il y a donc diminution cette année de fr.	20,805,552 62

Mais en comparant les deux tableaux, on remarque que cette réduction provient exclusivement de ce que les recettes du trésor ont été considérablement augmentées par les versements du dernier emprunt en 4 1/2 p. c., et de ce que la Banque a réalisé entièrement la part qui lui était restée de cet emprunt.

Quant aux produits bruts, la réduction de plus de 20 millions dans le chiffre des opérations, n'a pas empêché qu'ils ne dépassassent ceux de l'année précédente. En effet ils s'élèvent cette année à fr.

En 1854, ils s'élevaient seulement à »	3,902,762 15
	3,854,645 41
	<hr/>
Différence en faveur de 1855. fr.	68,116 72

Un autre tableau (annexe D.) met en regard les chiffres des bilans de 1854 et 1855 et permet de comparer le passif exigible et l'actif réalisable.

Le passif de la Banque envers des tiers se composait au 31 décembre :

1° Des billets de banque en circulation ou existant dans les caisses. fr.	411,900,000 »
2° Des comptes courants, y compris le solde créditeur de l'État.	42,666,858 46 1/2
	<hr/>
A reporter. fr.	454,566,858 46 1/2

	Report. . . fr.	154,566,838 46
3° De la balance de quelques comptes de peu d'im- portance		938,933 35
	Total. . . fr.	<u>155,505,771 81 1/2</u>

Pour couvrir ce passif, la Banque possédait à la clôture de l'exercice :

1° Dans ses caisses, en espèces et billets.	fr.	75,418,900 69 1/2
2° En portefeuille, c'est-à-dire en valeurs facilement et promptement réalisables		78,504,788 77
	Total. . . fr.	<u>153,923,689 46 1/2</u>

Il résulte de ces chiffres comparés que le passif exigible et l'actif réalisable de la Banque se balancent à peu de chose près, et cependant, la Banque possède en outre dans ses fonds publics, dans ses prêts sur fonds publics, dans les parties restant à verser de son capital et autres objets indiqués au Bilan, pour 29 millions environ de valeurs dont, si l'on excepte les immeubles, la presque totalité pourrait, au besoin, être réalisée dans un délai assez court. Il suffit d'envisager cette situation pour comprendre combien sont fondés le crédit et la confiance qui entourent notre Établissement et lui assurent une longue ère de prospérité.

Pour compléter cette démonstration et mieux établir encore avec quelle facilité la Banque parviendrait au besoin à réaliser en peu de temps son portefeuille, nous joignons à ce rapport (annexe K) le tableau, par décades, des effets qui en faisaient partie au 1^{er} janvier dernier. On voit par ce tableau que, sur fr. 77,484,838 formant le chiffre du portefeuille à cette époque, non compris les bons du trésor, plus de 30 millions, ou environ les deux cinquièmes, échoient en janvier, et que plus des deux tiers et même près des trois quarts, étaient payables dans les six premières semaines.

Effets en souffrance. Les effets en souffrance ne figurent plus cette année à l'actif du bilan que pour fr. 19,590 83 c., dont la majeure partie consiste dans une créance de la Succursale d'Anvers, sur laquelle un premier recouvrement a eu lieu, et la bonne foi de notre débiteur nous permet d'espérer que la Banque n'aura de ce chef que peu de perte à subir: nous laissons subsister, au surplus, au passif du Bilan, la réserve de fr. 12,000 déjà faite par les Bilans antérieurs, et destinée à couvrir éventuellement une partie de la perte qui pourrait être faite de ce chef.

Au Bilan de 1854, la perte des effets en souffrance s'élevait à fr. 25,009, 22 c., mais plusieurs d'entre eux étant tout à fait irrécouvrables, nous avons passé par

profits et pertes la différence, et en outre la perte très-insignifiante afférente au dernier exercice.

Au 31 décembre dernier, la Banque possédait en fonds publics:		Fonds publics.
5,424,800	4 1/2 0/0 à fr. 90. . fr.	5,084,120
5,675,000	4 0/0 à fr. 80. . .	2,940,000
5,807,600	2 1/2 0/0 à fr. 50. . .	1,905,800
Bons du trésor à plus de trois mois d'échéance. . . .		159,500
Ensemble. . . fr.		<u>8,087,420</u>
L'année précédente les fonds publics figuraient à notre bilan pour		8,605,520
Différence en moins cette année. fr.		<u>518,900</u>

Cette différence provient, en partie, d'une réduction dans le chiffre des bons du trésor à plus de trois mois d'échéance, mais surtout du transfert fait au profit du fonds de réserve d'une partie de 2 1/2 p. 0/0, pour l'emploi prescrit par les statuts de la réserve du bilan de 1854 et des intérêts échus de ce fonds dans le courant de 1855.

Ce transfert a produit un bénéfice de fr. 26,498 94, qui se trouve compris parmi les produits généraux répartis de l'année, au compte de profits et pertes.

Les intérêts de nos fonds publics échus ou acquis à l'exercice clos le 31 décembre dernier s'élèvent à la somme de. fr.	597,058 50
Ils s'élevaient l'année précédente à.	421,144 62
Différence en moins cette année fr.	<u>24,106 12</u>

Cette différence, qui provient de la réalisation partielle dont nous venons de parler, se trouve largement compensée par l'augmentation de nos bénéfices d'escompte, qui s'élèvent naturellement en proportion de l'accroissement des capitaux employés à ces opérations.

Nous ne mentionnerons que très-sommairement nos opérations en bons du trésor, qui ont été cette année peu importantes et peu animées. Aussi le produit de l'escompte de ces valeurs ne figure-t-il à notre Bilan de cette année que pour fr. 16,951 77 c. au lieu de fr. 85,051 55 c., chiffre de l'année précédente : différence fr. 66,119 58 c.

Vous avez remarqué, Messieurs, que nous avons maintenu, pour nos fonds publics, l'évaluation au denier 20 de l'intérêt qu'ils produisent, ainsi que nous l'avons déjà fait l'année dernière. A ce taux, il ne paraît pas qu'il y ait lieu de craindre que la

Banque puisse jamais réaliser de pertes, et même, si les évaluations avaient été basées sur le cours de la bourse de Bruxelles au 31 décembre, jour de la clôture du bilan, la Banque aurait pu, de ce seul chef, faire ressortir à son bilan un bénéfice de sept à huit cent mille francs.

Prêts sur fonds publics.	Au Bilan de 1854, nos prêts sur fonds publics figuraient pour fr.	6,127,573 09
	Au Bilan de 1855 ils se montent à	5,902,875 28
	Différence en moins cette année, fr.	<u>224,701 81</u>

Cette différence n'a ni importance ni signification particulière; elle est le résultat des variations ordinaires qui ont lieu dans le chiffre de ces opérations, lesquelles flottent habituellement, suivant les époques, entre 5 et 7 millions, sans jamais atteindre la limite de huit millions qui a été fixée mensuellement par le conseil d'administration et le conseil des censeurs.

Cette somme de fr. 5,902,875 28 c. se divise entre 124 emprunteurs, c'est-à-dire 15 de moins que l'année dernière.

L'intérêt perçu sur ces opérations s'est élevé en 1855, à Bruxelles et dans les agences, à fr.	200,939 66
A Anvers à	29,515 05
Total fr.	<u>250,454 71</u>
Mais il faut déduire le réescompte de 1856, portant	29,657 28
Reste pour produit net	<u>200,797 43</u>
L'année dernière le produit net était de	214,988 71
Différence en moins cette année. fr.	<u>14,191 28</u>

Opération de la démonétisation de l'or.

Nous avons rendu compte, dans notre rapport de l'année dernière, de la convention faite avec le gouvernement pour la démonétisation de l'or belge, opération dont la perte entière avait été soldée par le bilan de 1854. La Banque a fait aux époques convenues le versement des deux premiers millions : les quatre millions environ formant, pour la part de la Banque, le solde de l'opération, seront versés le 9 mars prochain, terme contractuel de la liquidation, et la Société Générale, à la même époque, réintégrera, pour sa part, la même somme dans la caisse du trésor.

Compte spécial de la Société Générale.

La créance de la Banque envers la Société Générale, en vertu de l'art. 26 de la loi du 5 mai 1850, figure à l'actif du bilan de cette année pour fr. 4,874,000, qui ont produit fr. 40,794 19 d'intérêts portés au compte de profits et pertes.

Nous devons entrer dans quelques explications pour indiquer la cause de l'aug-

mentation considérable de cette créance, qui ne figurait au bilan de 1854 que pour fr. 414,265.

Vous savez, Messieurs, qu'aux termes de l'art. 26 de la loi du 5 mai 1850 et de la convention du 18 décembre 1849, la Banque Nationale devait retirer de la circulation les billets à cours forcé émis par la Société Générale, laquelle avait le droit, si elle ne voulait les rembourser, de les faire porter à un compte spécial produisant intérêt à 5 p. c.

La Société Générale n'a usé de ce droit que temporairement, et a successivement remboursé tous les billets retirés et portés audit compte, sauf pour les fr. 414,245 dont elle restait débitrice au 31 décembre 1854.

Mais à cette époque, il restait encore pour fr. 5,584,755 de billets de cette Société non retirés, dont la majeure partie était rentrée dans ses caisses; et quoique cette somme ne fût plus relativement bien considérable, elle n'en constituait pas moins un danger permanent pour la Banque, à qui ces billets pouvaient être présentés dans des circonstances où elle aurait eu besoin de toutes ses ressources pour satisfaire aux demandes de l'escompte du pays.

A diverses reprises la Banque avait sollicité le gouvernement de prendre des mesures pour faire cesser ce danger et mettre fin à cette situation anormale: l'année dernière, elle est revenue à la charge, et grâce à la bienveillante entremise de M. le ministre des finances, elle est parvenue à conclure avec la Société Générale une convention transactionnelle, par laquelle celle-ci, moyennant la réduction d'intérêt de 3 à $\frac{1}{2}$ p. c., s'est engagée à remettre à la Banque tous ses anciens billets au porteur revenus entre ses mains, dont le chiffre total s'élevait à fr. 4,874,000, et à lui rembourser cette somme en cinq termes égaux, d'année en année, dont le premier écherra le 1^{er} mars 1857. Quant à ses autres billets non rentrés, la Société Générale a pris l'engagement de les rembourser et annuler quand ils lui seraient présentés.

Cette convention a reçu toute son exécution: les fr. 4,874,000 de billets à cours forcé ont été remis à la Banque et placés sous séquestre: un compte a été ouvert à la Société générale à l'intérêt réduit, et celle-ci a remboursé tout ce qu'elle devait à la Banque du chef de son ancien compte à 5 p. c.

A la suite de cet arrangement, un arrêté royal, rendu en vertu des art. 4 et 5 des lois des 20 mars et 22 mai 1848, a mis fin au cours forcé dont il ne reste plus d'autre trace, pour la Banque, que celle du sacrifice momentané d'intérêt qu'elle fait sur un capital qui lui rentrera successivement, dans le terme de cinq années, et pour lequel toutes les garanties primitives subsistent jusqu'à l'entier remboursement.

Au 31 décembre dernier, la balance en faveur de la Banque, de ses comptes avec MM. de Rothschild, frères, et autres correspondants étrangers, du chef des effets qui

Comptes des correspondants étrangers.

leur étaient remis à l'encaissement s'élevait à . . . fr.. 1,019,949 82
et la somme d'intérêts, bonifiée à la Banque pendant le cours de
1855, par quelques-uns de ses correspondants, figure au compte
de profits et pertes pour fr. 20,578 93
C'est presque identiquement le même chiffre que l'année dernière.

Indemnité du caissier de l'Etat.

Vous savez, Messieurs, que la Banque, en vertu d'une convention faite avec le gouvernement, à l'époque de son établissement, faisait le service de caissier de l'État moyennant une indemnité annuelle de fr. 200,000.

Cette indemnité était loin de couvrir tous les frais de cet immense service, et d'ailleurs le Trésor en recevait plus que la compensation par le tantième qui lui est attribué dans les bénéfices de la Banque, ainsi que par les droits de patente, de timbre et autres qu'il percevait, et qui s'accroissent en raison du développement des affaires de la Banque.

L'administration devait donc croire que le maintien de cette indemnité n'aurait pas souffert de difficulté, à l'époque du renouvellement de la convention, laquelle devait expirer le 1^{er} janvier dernier en vertu de l'art. 9 de la loi du 10 mai 1850, qui règle le service du caissier de l'État.

Cependant il n'en a pas été ainsi, et M. le Ministre des Finances a vivement insisté auprès de la Banque pour obtenir, dans l'intérêt du Trésor, une réduction de l'indemnité, réduction dont lui-même fixait le chiffre à fr. 100,000.

Le Conseil n'a rien négligé pour engager ce haut fonctionnaire à se désister de cette prétention; mais ses efforts ayant été inutiles, il a pensé qu'il était de l'intérêt de la Banque de céder sur ce point, afin de conserver la bonne harmonie qui, depuis le principe de son institution, a toujours existé entre la Banque et le Gouvernement.

La première convention, du 17 décembre 1850, a donc été renouvelée aux mêmes conditions, sauf la réduction d'indemnité pour cinq ans, qui ont pris cours le 1^{er} janvier dernier. M. le Ministre des Finances a bien voulu promettre son concours, soit pour autoriser la Banque à distribuer les intérêts de la réserve, soit pour porter devant la législature, si l'administration le jugeait convenable, un projet de loi qui réduisit la quotité de cette réserve. Nous avons donc le plus grand espoir, Messieurs, que, de manière ou d'autre, des mesures pourront être prises pour que le dividende du prochain exercice ne soit pas affecté par suite du sacrifice auquel nous avons cru devoir consentir.

Immeubles, matériel, mobilier.

Le compte d'immeubles, matériel et mobilier, figurait au Bilan de 1854

pour	fr.	649,000	»
Il est réduit cette année à		<u>633,500</u>	»
Différence en moins.	fr.	15,500	»

Cette différence est le résultat de l'amortissement qui a été opéré cette année, conformément à ce qui s'est pratiqué pour tous les Bilans précédents; cependant, le chiffre de l'amortissement sur les immeubles et le mobilier a été de fr. 19,956 51 c.; mais une partie de cette somme se trouve compensée par quelque dépenses faites dans le courant de l'année et portées au débit de ce compte spécial.

Le compte des frais de premier établissement s'élevait, au 31 décembre 1854,	Frais de 1 ^{er} établis-		
à	sement.		
	fr.	263,500	»
Il figure au Bilan de cette année pour		<u>303,000</u>	»
Différence en plus, en 1855.		37,500	»

Ainsi, malgré l'amortissement de fr. 14,723 qui a été opéré cette année sur ce compte, il a reçu un nouvel accroissement, qui provient principalement encore cette année, comme les années précédentes, des dépenses assez élevées qu'ont exigé l'extension de notre circulation et le renouvellement de presque tous nos billets, que nous n'avons pu émettre d'abord que dans une forme provisoire. Au surplus, comme nous l'avons déjà fait observer dans notre dernier rapport, ce compte sera complètement éteint et balancé à l'expiration du terme légal de la Société, puisque, d'après le système d'amortissement que nous avons adopté, ce compte est réduit, tous les six mois, d'une quotité fractionnaire équivalente au nombre de semestres pendant lesquels la Société doit se prolonger encore.

En résultat, nous imputons sur les bénéfices de cette année, pour ces amortissements divers.	fr.	34,679	51
Ceux des quatre années antérieures s'élèvent à		<u>112,824</u>	30
Notre amortissement total à ce jour est donc de	fr.	147,503	81

Nous n'avons à nous occuper du passif du Bilan qu'en ce qui concerne la réserve, la circulation et les comptes courants, les autres postes n'exigeant aucune observation particulière.

La part des bénéfices portée cette année à la réserve, en vertu de l'art. 6 de la loi

du 10 mai 1850, est comme on l'a vu et en y ajoutant un léger excédant, après la répartition du dividende de fr.	547,145 75
l'année dernière il avait été porté	480,588 25
	<hr/>
Différence en plus cette année fr.	66,557 52

soit plus de 12 p. c.

Cette somme, ainsi que les intérêts de la réserve des années précédentes, a été convertie en fonds publics, suivant la disposition de l'art. 16 de la loi du 5 mai 1850, de manière que le chiffre du fonds de réserve s'élève aujourd'hui à fr. 1,750,113 87
il était l'année dernière de 1,155,308 75

Différence en plus fr.	<hr/> 574,805 12
----------------------------------	------------------

La part de réserve afférente à chaque action est donc aujourd'hui de fr. 69 20 c.; l'année dernière elle n'était que de fr. 46 20 c.; elle s'est donc accrue cette année de fr. 23.

Le fonds de réserve est représenté à ce jour par, fr. 3,302,200, en capital nominal de 2 1/2 % ressortant en moyenne à 53 1/4, sauf une très-légère fraction.

Billets de banque.

Notre circulation, après avoir flotté pendant le courant de l'année entre 95 et 100 millions, et avoir même dépassé ce dernier chiffre en juillet, est un peu descendue vers la fin de l'année, et s'élevait au 31 décembre dernier à fr. 95,580,880
En 1854, à la même époque, elle était de 97,282,970

Différence en moins cette année fr.	<hr/> 1,702,090
---	-----------------

Mais, depuis la clôture du Bilan, la circulation s'est beaucoup augmentée et elle a même dépassé quelque temps le chiffre de cent millions.

Dans notre précédent rapport, nous avons fait mention d'une résolution du Conseil général du 26 septembre 1854, qui autorisait, l'émission de 10 millions de billets en petites coupures, devenues plus rares de jour en jour et dont le besoin se faisait vivement sentir. La sanction du gouvernement se fit longtemps attendre, par les motifs que j'ai exposés tout à l'heure; mais la Banque ayant décrété le complètement de son capital et fixé les termes de ce versement, M. le ministre des Finances n'a pas hésité à donner sa sanction à la mesure, et l'émission a été autorisée par arrêté du 10 juillet dernier; déjà, fr. 2,700,000 de ces petites coupures nouvelles ont été versés dans nos caisses et sont entrés dans la circulation.

Dans sa séance du 50 juin 1855, le Conseil général, sur la demande de l'admi-

nistration, a autorisé une nouvelle émission de billets de fr. 1,000, dont le nombre disponible était insuffisant pour le service de nos caisses, lorsque la circulation était au-dessus de 100 millions. Cette nouvelle création est de 10 millions de francs, et a été autorisée par M. le ministre des finances le 6 janvier dernier. L'émission totale autorisée est donc aujourd'hui de 150 millions, dont :

	70 millions de billets de 1000 fr.	
15	id. de	500
28	id. de	100
7	id. de	50
10	id. de	20
<hr/>		
	150 millions.	

Voici maintenant le mouvement des espèces et des billets de banque dans nos agences de province.

Les recettes faites en 1855 dans ces agences, se sont élevées à la somme de fr. 376,623,647 »
 dont fr. 156,014,117 ont été reçus en espèces,
 et » 220,614,530 » en billets.

Les paiements opérés dans les mêmes agences montent à la somme de » 568,545,803 »
 dont fr. 157,933,423 ont été payés en espèces,
 et » 230,612,580 » en billets.

Le chiffre des billets présentés à l'échange en 1855 a été de » 74,737,850 »
 D'autre part, il a été demandé des billets contre espèces
 pour » 54,659,570 »

Quant aux anciens billets de la Banque de Belgique et de la Société générale, le cours forcé de ces valeurs ayant cessé d'exister, nous n'avons plus à nous en occuper désormais ; d'ailleurs les quantités qui restent encore dans la circulation ne sont plus que de très-peu d'importance.

La balance des comptes courants figure au passif du bilan arrêté le 31 décembre Comptes courants.
 dernier, en y comprenant ceux de la Succursale d'Anvers, pour fr. 42,666,858 46 1/2
 elle était au bilan précédent de » 46,792,727 51 1/2
 Différence en moins en 1855. » 4,125,888 85

Dans ce chiffre, le solde créditeur du trésor est compris

pour	fr. 36,664,961 01 1/2
les comptes courants d'Anvers y figurent pour. »	3,571,816 09
et ceux de Bruxelles pour. »	2,430,061 36
	<hr/>
Total. fr.	42,666,838 46 1/2

Le nombre des comptes courants ouverts à Bruxelles au 31 décembre dernier était de 116 (27 de plus que l'année précédente), et dont 55 (2 de plus qu'en 1854), ont pour cause des prêts sur dépôts de fonds publics, s'élevant à fr. 2,117,523 11, et dont le solde en faveur des emprunteurs était à la même époque de fr. 784,256 11.

Vous savez que la Banque restitue aux emprunteurs l'intérêt à 3 p. c. sur les sommes provenant de ces prêts, et laissées en compte courant.

La somme des intérêts bonifiés de ce chef a été cette année de fr.	27,555 59
L'année dernière elle avait été de »	50,867 22

Différence en moins en 1855. . . . fr. 3,311 63

Caisse de l'état. Les recettes de la Banque comme caissier de l'État se sont

élevées en 1855, à. fr.	153,804,528 48
L'encaisse au 1 ^{er} janvier 1855 était de	40,659,008 98 1/2
	<hr/>
Total. fr.	194,463,537 46 1/2
Toutes les dépenses de l'exercice s'élèvent à.	158,543,211 71
	<hr/>
De sorte que l'encaisse du trésor, au 31 décembre, était de fr.	35,920,325 75 1/2

Le mouvement général des autres comptes courants à Bruxelles, pendant le cours de l'exercice a été, à l'entrée, de fr. 288,897,804 48

Et à la sortie, de 286,953,037 94

Et en ajoutant le mouvement du compte du trésor, qui a été en recette et en dépense de 512,347,740 19

	<hr/>
on voit que le mouvement général d'entrée et de sortie a été de fr.	888,178,582 61
L'année précédente il avait été de.	859,489,426 71
	<hr/>
Différence en plus, en 1855, fr.	28,689,155 90

Comptoirs. Nous terminerons ce rapport en vous exposant la situation de nos comptoirs et

en vous signalant les nouveaux progrès qu'ils ont réalisés, ainsi que le développement considérable des affaires dans quelques-uns d'entre eux.

A la fin de 1854, la Banque n'avait encore que treize comptoirs dans les provinces, en y comprenant la Succursale d'Anvers. Dans le courant de 1855 elle en a créé cinq nouveaux, savoir : à Huy, Verviers, Termonde, Turnhout et St-Nicolas ; elle a même établi dans cette dernière ville, où le caissier de l'État n'a pas d'agence, un agent spécial pour y faciliter l'échange de ses billets au porteur et l'encaissement de ses effets de commerce.

Nous parlerons d'abord de la Succursale d'Anvers qui figure, à bon droit, à la tête de tous nos comptoirs. Cet établissement, administré par des hommes intelligents et dévoués, et qui justifient de plus en plus la confiance que l'administration a placée en eux, a, pendant le cours de cette année, réalisé de nouveaux progrès.

Nous joignons à ce rapport (annexe L) un tableau spécial qui présente le relevé mensuel des opérations de la succursale d'Anvers, pendant l'année 1855.

En 1854, la succursale avait escompté 12,337 effets sur la Belgique, pour une somme totale de fr. 90,119 29 et dont le produit avait été de fr. 415,948 60.

En 1855, elle a escompté 15,457 effets sur Anvers et l'intérieur, d'une valeur totale de fr. 112,202,710 24, et le produit des escomptes s'est élevé à fr. 497,028 40.

Ainsi, le dernier exercice présente, en ce qui concerne l'escompte des valeurs belges, une augmentation de 1,120 effets, de fr. 22,083,619 95 de capital, et de fr. 81,079 80 de produit.

L'année dernière, cette amélioration était de fr. 66,456 ou d'environ 19 p. c. sur l'année précédente; cette année elle est d'environ 20 p. c.

Les achats de valeurs étrangères n'ont eu, pendant le cours de l'année dernière, que très peu d'activité; ils se sont bornés à 746 effets, formant en somme fr. 7,059,235 17 et ayant produit seulement fr. 20,325 63 d'intérêts, au lieu de fr. 80,753 produits l'année dernière. Cette diminution s'explique parfaitement par le grand développement du portefeuille belge, en 1855, qui a obligé la Banque à réduire et à réaliser successivement son portefeuille étranger.

Il y a, sur les prêts sur fonds publics, une légère augmentation. Le nombre de prêts a été de 105 au lieu de 81 l'année dernière, le capital emprunté a été de fr. 5,123,799 au lieu de fr. 2,037,254, et le produit de fr. 25,059 59 au lieu de fr. 21,367,01.

Le mouvement général des comptes courants à Anvers a été cette année :

à l'entrée de	fr. 560,856,259 23	}	fr. 1,085,752,057 65
à la sortie	» 524,895,798 40		
Il avait été l'année dernière de	»		1,019,476,744 28
Différence en plus cette année.	fr.		<u>66,275,313 55</u>

Cette augmentation de plus de 6 p. c. constate la confiance toujours croissante dans notre établissement, et l'importance des services qu'il rend au commerce d'Anvers.

Si, à ce mouvement des comptes courants d'Anvers, s'élevant au chiffre de	fr. 1,085,752,057 65
nous ajoutons celui des opérations de l'établissement central, soit	» 888,178,582 61
nous trouvons que le mouvement général a été, en 1855, de fr.	<u>1,975,930,640 24</u>

Quant au bénéfice net des opérations de la Succursale en 1855, il s'établit de la manière suivante :

Le produit brut de l'escompte des valeurs sur Anvers et l'intérieur a été de	fr. 497,028,40
Il faut y ajouter le réescompte fait au Bilan précédent	52,104 90
Total.	fr. <u>549,133 50</u>
A déduire le réescompte de 1856.	fr. 52,002 70
Reste.	fr. <u>497,130 60</u> fr. 497,130 60

L'intérêt des prêts sur fonds publics s'est élevé à.	fr. 25,059 59
plus le réescompte au bilan de 1854	4,257 01
Total.	fr. <u>27,296 40</u>
A déduire le réescompte de 1856 et les intérêts bonifiés aux emprunteurs.	fr. 7,586 05
Reste.	fr. <u>19,910 57</u> fr. 119,910 57

Commission sur dépôts volontaires.	fr. 768 29
A reporter.	fr. <u>517,809 26</u>

	Report.	fr.	517,809 26
Divers bénéfiques d'après le compte de profits et pertes.			4,904 66
	Ensemble.	fr.	<u>522,713 92</u>
A déduire pour frais généraux.		fr.	49,433 19
	Bénéfice net.	fr.	<u>473,280 73</u>
L'année dernière ce bénéfice avait été de.		fr.	<u>380,042 42</u>
	Différence en plus cette année.	fr.	93,238 31
Ou plus de 19 1/2 p. c.			

Si, à ce bénéfice de fr. 473,280 73 c., nous ajoutons celui qui a été réalisé sur les achats faits à Anvers de valeurs étrangères (fr. 20,323 65 c.), quoique comprises dans le portefeuille de Bruxelles, nous trouvons que le résultat général de toutes les opérations de notre Succursale, pendant l'année écoulée, est de fr. 493,604 36 c.

Au 31 décembre dernier, le portefeuille d'Anvers, qui ne se compose que des effets sur la place d'Anvers, escomptés par la Succursale, comprenait 4,716 effets d'une valeur totale, déduction faite du réescompte, de.	fr.	18,089,648 53
les prêts sur fonds publics s'élevaient à		685,977 95
les dépôts volontaires non retirés, à		24,840 »
il y avait en espèces au Trésor.		8,000,000 »
les effets en souffrance dont nous avons parlé plus haut continuaient à figurer pour.		17,855 93
	Total de l'actif.	fr. <u>26,818,322 41</u>

Le passif se composait du solde débiteur de la succursale envers la Banque.	fr.	23,382,698 13
du solde créditeur des comptes courants »		3,225,514 89
du solde du compte des courtages »		5,351 98
enfin, par profits et pertes, du bénéfice net résultant des opérations du second semestre »		<u>204,957 59</u>
	Somme égale.	fr. <u>26,818,322 41</u>

Ces détails sont suffisants pour édifier MM. les actionnaires sur la situation et les opérations de la Succursale d'Anvers, qui est sans doute, le meilleur auxiliaire de la Banque Nationale et qui concourt dans une large proportion au développement de sa prospérité.

Comptoirs. Quant à nos autres comptoirs, afin de faire mieux ressortir leur marche ascendante et les progrès qu'ils ont réalisés, nous avons résumé dans un tableau spécial (annexe M), les résultats de leurs opérations pendant les trois dernières années.

Ce tableau, qui figurait déjà à la suite de notre rapport de l'année dernière, présente toujours le plus vif intérêt; il prouve tout à la fois que le bienfait de l'institution de la Banque Nationale pénètre de plus en plus dans toutes les parties du pays, et qu'il n'est plus aujourd'hui une localité de quelque importance qui ne puisse obtenir facilement l'escompte de ses valeurs, et jouir du taux modique d'intérêt que la Banque perçoit sur les capitaux qu'elle met à la disposition du commerce et de l'industrie.

Pour rendre cette vérité plus saillante encore, nous nous bornerons à présenter ici quelques chiffres comparés.

En 1854, les comptoirs avaient envoyé à la Banque 62,439 effets d'une valeur totale de fr. 193,567,422 69

En 1855, ils ont remis 79,684 effets, s'élevant ensemble à » 240,908,275 95

Différence en plus : en nombre 17,245 effets, et en somme fr. 47,540,853 26
soit près de 25 p. c.

En 1854, le produit de l'escompte des comptoirs a été de fr. 950,757 93

En 1855, il s'est élevé à » 1,098,537 53

Différence en plus cette année fr. 147,579 40
ou plus de 15 p. c.

Il est à remarquer que l'escompte des comptoirs est compris pour trois cinquièmes dans le chiffre du portefeuille de Bruxelles, et qu'il n'est guère inférieur à la moitié de tout l'escompte du pays, en y comprenant celui de la Succursale d'Anvers.

Sur nos dix-sept comptoirs de province, il en est deux, ceux de Termonde et de Turnhout, qui ne figurent pas au tableau, parce qu'ils n'ont été créés que vers la fin de l'exercice, et qu'ils n'ont commencé leurs opérations qu'après le 1^{er} janvier de cette année.

Mais presque tous les autres se sont fait remarquer par l'énorme développement de leurs affaires.

La Banque de Flandre, qui vient en tête de tous nos comptoirs, après la Succur-

sale d'Anvers, nous a envoyé pour 51 millions d'escompte, ou plus de 5 millions en plus que l'année dernière.

Mais l'augmentation des affaires du comptoir de Charleroy est surtout remarquable. L'année dernière il avait fait 16 millions d'escompte. Cette année il a escompté fr. 21,726,000 de valeurs, c'est-à-dire, 5 1/2 millions ou environ 55 p. c. en plus.

Le comptoir de Liège a rétrogradé et est descendu de 15 à 10 millions, c'est-à-dire moitié seulement du chiffre des affaires de celui de Charleroy; la cause doit sans doute en être attribuée en partie à l'établissement de comptoirs à Verviers et à Huy, chefs-lieux d'arrondissement de la province.

L'accroissement des opérations du comptoir de Tournay est réellement considérable. Elles se sont élevées de 6 à près de 14 millions; il a ainsi dépassé de beaucoup le comptoir de Liège, qui l'emportait de 7 millions l'année précédente.

Nous ferons observer à cette occasion que le comptoir de Tournay a été organisé l'année dernière sur le pied des autres établissements de cette nature; jusqu'ici il était administré exclusivement par notre agent, qui tient une maison de Banque. Aujourd'hui cet agent s'est associé deux honorables industriels de Tournay.

Le développement du comptoir de Nivelles n'est pas moins remarquable; ses escomptes se sont élevés en 1855, de fr. 925,000 à fr. 7,845,000.

Celui de Mons s'est aussi notablement accru, puisqu'il a porté le chiffre de ses affaires de 6 à 9 1/2 millions.

Le comptoir d'Arlon est descendu de quelques centaines de mille francs. Celui de Bruges est augmenté d'environ fr. 1,100,000.

Les comptoirs de Verviers et de Huy, institués dans le courant de l'année dernière seulement, ont déjà porté le chiffre de leurs affaires, le premier à fr. 2,544,000, le second à fr. 2,518,000.

Les escomptes du comptoir de Dinant, qui n'avaient été que de fr. 81,000 en 1854, ont atteint en 1855 le chiffre de fr. 1,881,000.

Quant aux comptoirs d'Alost, de Saint-Nicolas et de Marche, le chiffre de leurs affaires n'a eu que fort peu d'importance.

Nous bornerons ici les détails et les explications de ce rapport. Ils suffisent pour faire connaître à MM. les actionnaires, la situation exacte de la Banque et les résultats de ses opérations pendant l'exercice écoulé. Nous avons la confiance qu'ils en seront satisfaits, et qu'ils sauront apprécier les soins et les efforts constants de l'administration pour le développement de la prospérité de ce bel établissement.

Le Gouverneur,
DE HAUSSY.

RAPPORT

FAIT AU NOM DU CONSEIL DES CENSEURS.

MESSIEURS,

Le rapport dont vous venez d'entendre la lecture vous fait connaître, dans tous leurs détails, les opérations de la Banque, le développement de ses comptoirs et les résultats obtenus pendant l'exercice 1855.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants, qu'ils ont été obtenus sans que la Banque ait été obligée d'avoir recours à aucune mesure restrictive, d'imposer au commerce et à l'industrie aucun sacrifice extraordinaire.

Cependant les circonstances que nous avons eu à traverser ont été des plus critiques. A la crise politique, dont nous pouvons enfin espérer le terme, sont venues se joindre une crise alimentaire et une crise monétaire qui pèsent encore de tout leur poids sur les deux plus grands établissements financiers de l'Europe. La Banque de France, pour la première fois depuis près d'un demi-siècle, s'est vue forcée d'élever son escompte à 6 p. c., maximum du taux légal. La Banque d'Angleterre a élevé le sien jusqu'à 7 p. c., pour les effets de certaine catégorie. Les Banques de Vienne, de Francfort, de Berlin, de Hambourg, la Banque des Pays-Bas, elle-même, ont eu recours à des mesures analogues et plus ou moins exceptionnelles.

La Banque Nationale a donc le droit de s'estimer fort heureuse d'avoir pu, au

milieu de toute cette tourmente, suivre paisiblement le cours régulier de ses opérations, et si cet avantage peut-être attribué en grande partie à sa bonne organisation, aux sages dispositions de ses statuts, il faut reconnaître aussi que la prudente et intelligente réserve du commerce belge y ont contribué pour une large part.

Cependant, en présence des circonstances tout à fait exceptionnelles que nous avons eu à traverser, votre Conseil des Censeurs, en vertu des attributions qui lui sont conférées par l'art. 22 des statuts, avait cru devoir armer l'administration de la Banque de pouvoirs extraordinaires. Il l'avait donc autorisée à élever le taux de l'escompte dès que l'intérêt bien entendu de la Banque et de la circulation, en général, l'aurait exigé. Fort heureusement, l'administration a pu jusqu'ici se dispenser d'user de la latitude qui lui a été laissée, et, plaçant toujours les intérêts du commerce et de l'industrie au-dessus des intérêts particuliers, elle a renoncé à tirer profit d'une circonstance qui lui eût permis, sans doute, d'accroître notablement la somme de ses bénéfices.

Des bruits malveillants, puisés à nous ne savons quelle source, ont attribué cette conduite désintéressée de la Banque à la haute intervention du Gouvernement.

Le fait est complètement inexact ; il n'a jamais eu le moindre fondement. M. le Ministre des Finances est trop éclairé, il a trop d'expérience des affaires, pour ne pas savoir qu'il est des circonstances où les Banques, non pas dans des vues mesquines d'intérêt privé, mais dans l'intérêt bien entendu du crédit en général et du commerce lui-même, sont obligées d'avoir recours à des mesures restrictives. Si ces circonstances s'étaient présentées, M. le Ministre des Finances aurait été le premier à engager la Banque à ne pas s'écarter des règles de la prudence commune. Ces bruits prouvent donc, de la part de leurs auteurs, une ignorance complète des faits et des notions les plus simples en matière de crédit et de circulation.

En dehors du cercle ordinaire des opérations de la Banque, trois faits assez importants ont signalé l'exercice qui vient de s'écouler :

le complément du capital ;

la transaction avec la Société Générale pour le retrait de ses billets ;

le renouvellement de la convention pour le service du caissier de l'État.

Le complément du capital de la Banque a été résolu enfin de manière à donner à Messieurs les actionnaires toutes les facilités désirables. Il n'ajoutera guère à la force d'action de la Banque, ni à l'importance des services qu'elle est appelée à rendre habituellement au commerce et à l'industrie. Il tendra seulement à donner plus de poids à l'influence que notre établissement pourra exercer désormais dans la négociation des emprunts que le gouvernement serait encore dans le cas de contracter.

Il permettra d'ailleurs (il faut l'espérer au moins ; M. le Ministre des Finances a paru lui-même en reconnaître l'opportunité) d'introduire une modification dans les

dispositions de nos statuts relatives au fonds de réserve. Déjà ce fonds est plus que suffisant pour répondre aux besoins éventuels en vue desquels il a été créé. En circonscrire les limites dans de certaines bornes, serait une mesure aussi utile que sage.

La transaction avec la Société Générale, tout en réduisant à moitié les avantages qui avaient été assurés à la Banque Nationale dans la convention primitive, a eu cependant son côté utile, en ce qu'elle a fait cesser un état d'incertitude qui présentait plus d'un inconvénient, et qu'elle a enfin mis un terme au régime du cours forcé, dernier souvenir de circonstances fâcheuses dont il importait d'effacer les traces.

Le renouvellement de la convention relative au service du caissier de l'État a réduit de moitié l'indemnité qui avait été assurée à la Banque lors de son installation, et qui, déjà, était loin de couvrir les frais que la Banque est forcée de s'imposer de ce chef. Cependant, ces frais n'ont fait que s'accroître, et tendent chaque jour à se développer de plus en plus.

La Banque a cru toutefois devoir céder aux instances du Gouvernement, qui trouve ainsi pour le service de la caisse de l'État une économie et des gages de sécurité qu'il chercherait vainement ailleurs.

Ces mesures ont donc obtenu l'approbation de vos Censeurs au conseil général.

Le Bilan qui vous est soumis a été examiné dans tous ses détails. Vous y remarquerez une diminution dans le chiffre des fonds publics, qui, d'ailleurs, continuent à y être portés à un taux bien inférieur à celui auquel ils seraient réalisables en ce moment.

Il en est de même pour quelques valeurs étrangères du portefeuille.

La circulation des billets et l'encaisse métallique, destiné à en assurer le service, se sont maintenus pendant toute l'année dans une situation normale. Ici encore, la Banque Nationale peut s'applaudir de présenter une heureuse exception. Cette circulation, d'ailleurs, doit suivre naturellement le cours régulier des affaires; il serait impossible de la restreindre, et encore moins de la développer à volonté.

Le Bilan a obtenu, de la part de votre Conseil des Censeurs, l'approbation prévue par l'art. 25 des statuts.

Bruxelles, le 25 février 1856.

Le Rapporteur,
ED. COGELS.

Les Censeurs,
BARON OSY.
E. GRENIER.
FERD. VAN DE VIN.
Comte AUG. DE BAILLET.
CH. DEMEURE.
NAGELMAEKERS-ORBAN.

ANNEXES.

ANNEXE A.

BANQUE

ACTIF.

BILAN arrêté au

<i>Actionnaires.</i> Pour la part du capital à verser		8,755,900 »	
<i>Portefeuille.</i> {	A Bruxelles	59,595,190 42	
	A la succursale	48,089,648 55	
	Effets à l'encaissement	4,019,949 82	
<i>Caisse.</i> {	Centrale à Bruxelles	{ Espèces. 52,951,805 81	
		{ Billets. . 7,316,090 »	
	De la succursale	Espèces	8,000 000 »
	Des agents de la Banque	{ Espèces. 18,167,974 88 1/2	
{ Billets . 9,005,050 »			
<i>Fonds publics.</i> {	3,426,800 4 1/2 % à 90	3,084,120 »	
	3,675,000 4 % à 80	2,940,000 »	
	3,807,600 2 1/2 % à 50	4,903,800 »	
	159,500 bons du trésor	159,500 »	
<i>Prêts sur fonds publics</i>		5,902,875 28	
<i>Solde des versements à effectuer sur la souscription à l'emprunt de 1854</i>		9,675 »	
<i>Société générale.</i> Art. 26 de la loi du 5 mai 1850.		4,874,000 »	
<i>Trésor public.</i> Pour indemnité du caissier de l'État		200,000 »	
<i>Fonds publics de la réserve</i>		1,182,967 34	
<i>Immeubles, matériel et mobilier</i>		633,300 »	
<i>Solde des frais de premier établissement</i>		305,000 »	
<i>Effets en souffrance</i> {	à Bruxelles.	1,754 90	
	à Anvers	17,855 93	
<i>Solde de l'escompte des versements anticipés sur les actions de la Banque.</i>		15,519 77	
TOTAUX.		183.904,155 68 1/2	

Arrêté par le conseil d'administration, en séance du 19 janvier 1856.

Le Gouverneur,
DE HACSSY.Les Directeurs,
I. DESWERT.
J.-R. BISCHOFFSHEIM.
J. DOUCET.
DE POUHON.
E. PRÉVINAIRE.
VAN HOEGAERDEN.

NATIONALE.

31 décembre 1855.

PASSIF.

<i>Capital.</i> 25,000 actions de fr. 4,000	25,000,000 »
<i>Billets de Banque.</i> Émission à ce jour.	111,900,000 »
<i>Comptes courants.</i> Divers pour solde	42,666,838 46 1/2
<i>Versements anticipés des actionnaires</i>	272,050 »
<i>Mandats à payer</i>	260,896 95
<i>Intérêts et réescompte.</i> Balance de ce compte.	68,454 46
<i>Dividende à répartir (2^e semestre) fr. 66 25 sur 25,000 actions</i>	1,656,250 »
<i>Trésor public.</i> Art. 7 de la loi du 5 mai 1850	275,179 14
<i>Part de l'administration.</i> Art. 54 des statuts	64,552 82
<i>Fonds de réserve.</i> Art. 6 de la loi du 5 mai 1850	1,750,115 87
<i>Réserve de 1852, pour prévision de perte sur les effets en souffrance</i>	12,000 »

185,904,155 68 1/2

Approuvé par le conseil des censeurs, en séance du 26 janvier 1856.

Bon OGY.
 COGELS.
 C^{te} A. DE BAILLET.
 DEMEURE.
 E. GRENIER.
 NAGELMAEKERS-ORBAN.
 VANDEVIN.

Résumé du compte de Profits

A escompte et pertes de place. Réescompte sur 1856 à Bruxelles			198,869 49	
» Succursale d'Anvers.	d°		52,002 78	
» Prêts sur fonds publics. Intérêts reçus par anticipation			26,596 25	
»	d°	Par Succursale d'Anvers	d°	5,061 05
» Bons du trésor. Réescompte sur 1856.			2,015 66	
» Frais généraux. Pour solde de ce compte.			498,541 08	
»	d°	de la succursale		30,433 49
» Frais de commission, de timbre et d'encaissement à Amsterdam, Hambourg, Londres et Paris.			51,820 88	
» Comptes courants. Pour intérêts sur contrats garantis par dépôts de fonds publics			27,555 59	
» Caisse. Pour droits de patente de la Banque			52,919 75	
» Effets en souffrance. Pour le montant des effets irrécouvrables.			6,169 79	
» Escompte de versements anticipés des actionnaires :				
Pour amortissement au prorata de l'intérêt échu			2,171 74	
Amortissement	{ <i>des immeubles</i> <i>du mobilier</i> <i>des frais de 1^{er} établissement</i>	1 46	15,051 26	} 54,679 51
		4/10	6,925 25	
		1/42 et 1,41	14,725 »	
Dividende aux	{ 1 ^{er} semestre 25,000 coupons à fr. 45 2 ^e » 25,000 » à fr. 66 25.		575,000 »	} 2,051,250 »
actionnaires.			1,656,250 »	
Fonds de réserve. Art. 6 de la loi du 5 mai 1850			547,145 75	
Trésor public. Art. 7	id.		275,179 44	
Part de l'administration. Art. 54 des statuts			64,552 82	
		TOTAL.	5,902,762 45	

Arrêté par le conseil d'administration en séance du 19 janvier 1856.

DE HAUSSY.
 L. DESWERT.
 J.-R. BISCHOFFSHEIM.
 J. DOUCET.
 DE POUHON.
 E. PRÉVINAIRE.
 VAN HOEGAERDEN.

NATIONALE.

et Pertes de l'année 1855.

» Par escompte et pertes de place. Produit brut		2,592,120 85
» Succursale d'Anvers. {	Produit brut de l'escompte 548,262 70	577,777 75
{	d° des prêts sur fonds publics, etc. 29,515 05	
» Prêts sur fonds publics. Intérêts reçus ou acquis		200,959 66
» Bons du trésor. d°		46,951 77
» Fonds publics. d°		597,038 50
» d° Solde du bénéfice de réalisation.		26,498 94
» Correspondants étrangers. Pour intérêts bonifiés		20,578 95
» Comptes courants. Pour commission et change		4,905 21
» Caisse. Pour agio et commission sur lingots et dépôts		28,176 58
» Société générale. Art. 26 de la loi du 5 mai 1850		40,794 19
» Compte d'indemnité du caissier de l'État		200,000 »
	TOTAL.	5,902,762 45

BANQUE NATIONALE.

Répartition des bénéfices de 1855.

Solde du compte de profits et pertes au 31 décembre		2,540,927 71	
Plus les 2 1/2 payés aux actionnaires		575,000 »	
	2,915,927 71	2,915,927 71	
Pour établir la part de l'Administration :			
Déduire 5 % pour les fr. 15,000,000 versés . fr. 750,000 »	770,855 53		
» » » fr. 1,250,000 » (4 mois). fr. 20,855 55			
Prélever 5 % sur la différence	2,145,094 58	64,552 82	
		2,881,574 89	
Pour établir la réserve et la part de l'État :			
Ajouter 5 % dus sur fr. 10,000,000 non versés pendant 8 mois.	200,000 »	287,500 »	
» » » fr. 8,750,000 » » 4 » .	87,500 »		
		5,159,074 89	5,159,074 89
Déduire 6 % sur le capital de fr. 25,000,000.		1,500,000 »	
Reste.		1,659,074 89	
Prendre pour la réserve 1/5 de cette somme		546,558 29	819,557 43
» pour l'État 1/6 »		275,179 14	
			2,519,557 46
Pour établir le dividende :			
Déduire les 5 % dus par les actionnaires		287,500 »	
» les 2 1/2 qu'ils ont reçus pour le 1 ^{er} semestre.		375,000 »	662,500 »
Reste.			1,657,057 46
A répartir sur 25,000 actions. Soit par action	66 25		
Reliquat porté au fonds de réserve	787 46		
RÉCAPITULATION.			
Part des actionnaires, 25,000 coupons à fr. 66,25		1,656,250 »	
» de la réserve { le 1/5 ci-dessus	546,558 29	547,145 75	
{ le reliquat	787 46		
» de l'État		275,179 14	
» de l'Administration		64,552 82	
Total égal au solde des profits et pertes.		2,540,927 71	

571
66
1.0

ANNEXE D.

BANQUE NATIONALE.

Résumé comparatif des Bilans de 1854 et de 1855.

	1854.	1855.
PASSIF de la Banque envers elle-même.		
Capital	25,000,000 »	25,000,000 »
Fonds de réserve	4,159,529 58	1,750,115 87
Prévision de pertes	12,000 »	12,000 »
Dividendes aux actionnaires	1,915,000 »	2,031,250 »
PASSIF envers des tiers.		
Billets de banque	109,000,000 »	111,900,000 »
Comptes courants	46,792,727 51 1/2	42,666,858 46 1/2
Divers	724,461 02	958,935 55
TOTAUX.	184,583,517 71 1/2	184,279,153 68 1/2
ACTIF.		
Actionnaires	10,000,000 »	8,755,900 »
Portefeuille	88,927,251 94	78,504,788 77
Caisse	67,559,224 52 1/2	75,418,900 69 1/2
Fonds publics et bons du trésor	8,605,320 »	8,087,420 »
Prêts sur fonds publics	6,127,575 09	5,902,875 28
Société générale	414,245 »	4,874,000 »
Immeubles et mobilier	649,000 »	655,500 »
Divers	2,522,924 16	2,105,752 94
TOTAUX.	184,583,517 71 1/2	184,279,153 68 1/2

ANNEXE E.

BANQUE NATIONALE.

Tableau des Opérations de l'année 1855 et de leurs produits.

	MONTANT DES OPÉRATIONS.	PRODUIT BRUT.
Portefeuille	402,262,228 02	2,392,120 83
Succursale d'Anvers d'.	122,385,744 41	577,777 75
Fonds publics	8,450,458 75	423,537 44
Avances sur fonds publics	20,361,011 49	200,959 66
Escompte de bons du trésor	3,210,500 »	16,931 77
Trésor public (<i>produit net</i>)	153,804,528 48	200,000 »
Société générale. Art. 26 de la loi du 5 mai 1850.	4,874,000 »	40,794 19
Correspondants étrangers	20,578 93
Comptes courants	1,905 21
Caisse. Agio et commission sur dépôts et lingots.	28,176 35
Totaux.	695,348,471 45	5,902,762 13

ANNEXE F.

BANQUE NATIONALE.

Extrait des situations publiées mensuellement, en 1855, en exécution de l'art. 22 de la loi du 5 mai 1850.

MOIS.	ENCAISSE MÉTALLIQUE.	PORTFEUILLE.	CIRCULATION.	COMPTES COURANTS.	AVANCES SUR FONDS PUBLICS.
Janvier. .	51,847,404 51	76,595,780 71	97,528,170 »	28,830,764 40	5,648,424 04
Février. .	52,081,337 05	73,212,458 35	95,537,060 »	27,579,172 80	5,896,873 75
Mars . .	52,189,529 25	73,399,554 04	95,438,650 »	29,191,598 63	5,446,099 79
Avril . .	54,035,338 62	72,332,909 17	95,677,530 »	29,583,993 25	5,423,453 69
Mai . . .	52,227,110 09	75,289,097 24	97,110,820 »	28,761,850 19	5,033,385 23
Juin. . .	53,218,979 85	80,370,529 34	98,386,160 »	33,933,211 »	5,474,172 28
Juillet . .	53,242,497 22	77,576,686 63	101,624,390 »	32,114,027 25	5,599,744 03
Août . .	49,031,457 56	78,253,776 40	97,279,510 »	30,957,894 24	4,884,591 48
Septembre.	56,272,872 75	75,149,516 04	97,119,290 »	34,947,630 61	5,040,863 21
Octobre .	54,574,821 77	75,786,190 04	96,433,400 »	34,425,217 09	5,064,303 03
Novembre.	52,281,678 21	74,209,378 28	93,965,060 »	33,061,997 74	5,319,746 34
Décembre.	53,286,513 80	74,513,604 73	95,580,880 »	35,208,487 80	5,902,873 28
Moyenne mensuelle . . .		73,557,473 41			

TABLEAU comparatif de la répartition de l'ensemble

MOIS.	VALEURS SUR LA BELGIQUE.			VALEURS SUR LA FRANCE.			VALEURS SUR LA HOLLANDE.			
	NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.	NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.	NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.	
Janvier	1854	10,954	16,828,687 85	68,839 74	417	4,082,666 54	16,656 47	»	»	»
	1855	10,217	17,416,424 20	79,564 23	43	160,428 94	1,240 88	7	4,320 33	3 55
Février	1854	10,468	17,052,417 38	74,585 68	221	1,425,860 55	11,704 16	»	»	»
	1855	10,242	16,344,510 46	68,873 65	867	5,170,235 04	28,370 78	12	100,505 49	582 37
Mars	1854	13,687	20,317,669 80	94,992 27	355	3,345,078 63	30,024 80	»	»	»
	1855	12,907	23,352,705 63	107,890 15	549	2,362,244 91	15,164 24	14	314,380 14	1,473 38
Avril	1854	11,456	17,244,293 44	79,480 97	361	1,973,427 89	11,807 98	»	»	»
	1855	11,338	19,072,538 14	90,514 93	538	3,358,217 01	14,692 18	323	3,243,548 87	9,863 38
Mai	1854	10,523	16,382,118 58	79,646 31	473	3,873,019 19	25,370 60	4	7,095 67	60 54
	1855	11,535	10,828,563 43	79,261 02	1,266	8,460,647 93	54,028 36	243	1,955,580 97	7,149 31
Juin	1854	9,100	13,945,335 62	66,878 97	695	5,942,610 37	30,059 06	13	171,640 20	939 33
	1855	12,775	24,462,592 86	105,739 62	1,443	8,411,337 86	38,336 08	232	2,455,402 36	12,329 45
Juillet	1854	10,195	14,393,715 81	72,865 23	320	1,490,848 35	8,715 86	13	8,639 34	45 21
	1855	13,499	23,988,072 02	108,063 41	453	3,384,018 25	18,055 38	282	2,275,618 56	10,980 17
Août	1854	10,597	14,535,400 59	66,549 45	980	6,046,850 98	35,190 98	10	147,251 22	326,49
	1855	13,242	22,179,530 86	104,797 02	413	2,598,606 30	13,737 37	243	1,099,192 46	10,637 07
Septembre	1854	10,152	14,998,738 79	71,929 70	1,151	6,335,319 42	34,032 33	13	67,874 05	28 39
	1855	14,436	23,683,494 75	108,321 36	607	4,172,443 40	23,559 28	172	1,765,340 09	8,863 07
Octobre	1854	9,906	16,227,827 09	71,098 25	1,206	7,642,671 77	38,050 39	»	»	»
	1855	15,031	27,548,291 »	139,448 34	40	178,006 23	1,197 44	246	1,548,962 97	10,780 »
Novembre	1854	11,635	20,062,909 50	88,348 48	169	2,898,123 03	15,348 05	10	90,591 62	635 96
	1855	14,705	25,211,181 47	108,864 02	»	»	»	26	110,362 75	813 37
Décembre	1854	15,495	25,673,813 43	118,892 27	342	2,573,431 23	14,633 87	»	»	»
	1855	17,178	32,955,985 12	154,630 76	»	2,512 88	14 18	33	409,816 97	2,976 10
Récapitulation	1854	133,968	207,692,419 58	933,907 31	6,690	44,797,938 18	272,414 55	63	495,092 10	1,710 46
	1855	157,091	275,778,907 92	1,252,468 34	6,225	38,238,787 73	206,396 17	1,833	16,471,001 96	76,087 20

NATIONALE.

des escomptes pendant les années 1854 et 1855.

VALEURS SUR HAMBOURG.			VALEURS SUR LONDRES.			VALEURS SUR FRANCFORT.			RÉCAPITULATION.		
NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.	NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.	NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.	NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.
68	658,984 05	2,342 05	456	6,324,588 44	41,542 36	27	611,227 90	3,384 15	11,602	25,803,154 78	149,087 77
7	2,028 42	24 18	421	8,262,371 87	61,053 47	12	186,217 60	868 10	10,707	25,751,791 56	143,177 94
146	1,213,581 06	2,505 43	333	4,257,350 08	29,582 92	110	997,858 89	5,514 43	11,278	24,944,761 66	121,269 69
34	225,331 98	567 72	510	10,558,742 93	70,240 24	12	181,830 70	859 95	11,647	32,377,965 60	172,328 27
118	960,789 13	2,903 99	426	4,586,962 91	46,177 25	25	471,852 75	3,970 09	14,611	29,882,352 72	174,187 25
4	2,339 73	24 26	566	8,195,788 51	56,157 93	8	76,978 73	374 53	14,048	34,304,437 67	189,266 23
99	1,311,418 01	3,532 89	629	7,006,349 47	60,223 58	26	479,759 71	2,578 74	12,571	28,015,250 52	157,023 91
,	,	,	442	6,879,307 16	44,964 86	10	171,909 95	960 ,	12,651	32,725,721 13	185,448 93
87	896,020 53	1,836 91	579	7,476,556 39	61,837 82	60	743,695 41	3,686 11	11,326	29,378,533 77	175,382 34
,	,	,	404	5,452,170 35	26,458 30	2	29,400 ,	141 80	13,450	35,726,352 68	166,627 21
6	1,744 34	9 04	582	10,748,500 74	88,768 09	13	394,874 90	1,860 15	10,409	31,174,706 37	189,039 68
,	,	,	529	7,738,561 21	34,603 32	,	,	,	14,977	43,067,894 29	190,708 63
50	560,849 09	1,114 52	1,033	14,873,716 22	108,763 34	8	312,945 15	1,563 52	11,619	31,640,443 96	191,684 94
,	,	,	294	4,239,009 71	17,312 34	3	49,694 ,	270 85	14,531	33,936,412 54	161,850 05
22	63,391 43	72 41	1,022	16,856,014 40	107,586 11	10	345,103 15	1,624 23	12,641	37,994,011 77	210,578 33
,	,	,	332	4,689,946 77	23,273 81	3	55,989 22	75 20	14,202	31,533,334 61	156,872 71
33	553,619 51	1,040 59	926	13,939,805 31	86,214 49	27	500,714 70	2,530 17	12,302	36,196,071 78	196,613 94
,	,	,	390	4,929,348 86	37,565 59	,	,	,	15,605	34,543,827 08	186,409 26
11	15,279 02	22 34	1,128	15,712,571 11	110,382 10	9	133,086 20	635 95	12,260	59,751,435 19	210,481 18
,	,	,	216	2,296,293 02	18,142 82	1	29,400 ,	177 40	13,385	31,900,953 22	178,395 47
63	573,809 88	2,165 90	509	7,690,398 02	51,313 91	18	288,980 70	1,339 70	12,704	31,604,902 75	166,883 97
,	,	,	189	3,111,835 27	31,433 58	,	,	,	14,918	28,462,978 49	170,367 27
3	13,386 42	3 91	848	12,396,921 32	78,269 86	15	140,990 33	532 90	16,703	40,798,245 75	208,711 75
,	,	,	372	4,482,264 58	42,075 ,	,	,	,	17,587	37,850,579 35	216,309 67
706	6,619,572 47	17,332 58	8,451	121,869,737 21	870,666 83	348	5,421,086 51	29,420 11	150,226	386,863,846 02	2,151,344 95
45	229,600 13	519 28	4,665	70,812,140 04	463,263 46	51	781,390 22	3,725 85	169,908	402,362,128 02	2,392,120 83

RÉSUMÉ des taux d'escompte des effets sur la Belgique

MOIS.	2 1/2			3 0/0			3 1/2		
	NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.	NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.	NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.
Janvier . .	426	3,177,940 71	14,807 42	1,815	3,170,835 99	15,372 80	4,187	4,107,471 14	7,525 81
Février . .	480	3,275,687 60	15,912 87	2,953	3,172,674 15	16,743 18	1,689	1,647,538 19	10,362 15
Mars . . .	507	4,325,847 21	20,834 18	3,576	6,846,718 66	32,752 86	1,781	1,734,036 69	12,286 04
Avril . . .	543	2,725,197 26	14,290 77	2,537	3,957,488 26	19,413 98	1,810	1,522,215 64	10,692 97
Mai	473	4,220,946 21	17,777 65	2,608	4,137,021 12	15,824 58	1,825	1,379,775 21	9,262 92
Juin	690	5,357,720 16	22,082 87	3,335	6,678,829 08	42,760 68	2,194	1,879,287 44	13,177 70
Juillet . .	681	4,854,256 78	21,147 76	2,839	5,286,218 55	26,629 41	1,792	1,638,088 68	11,605 85
Août	566	4,403,649 73	21,356 63	2,678	4,077,008 62	19,238 11	2,252	1,791,406 21	11,901 89
Septembre.	493	4,335,757 36	21,186 89	4,138	6,194,809 .	28,944 98	2,121	1,769,471 32	11,988 77
Octobre . .	602	6,034,339 94	35,260 83	3,622	4,955,712 93	29,054 42	2,533	2,545,288 .	17,381 75
Novembre.	465	3,897,575 88	23,783 88	4,240	6,431,099 23	29,841 81	2,285	1,946,621 97	13,518 49
Décembre .	571	4,716,088 67	23,729 84	5,208	8,546,117 13	42,474 84	2,341	2,318,828 52	16,487 17
Totaux.	6,297	51,325,007 51	252,171 59	39,544	63,454,532 74	319,048 65	24,080	21,281,029 01	146,191 51

NATIONALE.

Escomptés à Bruxelles et dans les comptoirs en 1855.

4 0/0			PERTES de PLACE.	TANTIÈME alloué aux COMPTOIRS.	RÉCAPITULATION.		
NOMBRE d'effets.	MONTANT.	PRODUIT.			NOMBRE d'effets.	MONTANT BRUT.	PRODUIT NET pour la BANQUE.
5,581	8,081,905 24	55,036 12	528 01	13,705 93	9,310	15,558,155 08	79,564 23
4,110	6,499,539 29	37,325 50	515 91	11 985 76	9,202	14,595,439 23	68,873 65
5,992	8,450,154 71	55,444 92	560 91	13,988 76	11,856	21,356,857 27	107,890 15
5,597	8,771,788 62	62,118 15	611 40	16,611 34	10,287	16,976,689 78	90,515 93
5,652	8,511,231 57	46,700	569 15	10,873 28	10,558	18,048,974 11	79,261 02
5,473	7,919,231 50	41,915 53	629 36	14,826 52	11,692	21,855,068 18	105,759 62
7,133	9,695,914 22	62,877 55	659 67	14,856 83	12,445	21,474,478 23	108,063 41
6,651	9,588,654 03	66,184 79	796 23	14,680 63	12,127	19,660,718 59	104,797 02
6,593	8,769,046 05	59,974 77	645 02	14,414 07	13,343	21,069,083 73	108,321 36
7,050	10,902,205 05	75,317 66	669 43	16,235 77	13,787	24,437,545 90	139,448 34
6,599	9,399,099 97	56,665 78	517 47	15,463 41	13,589	21,674,397 05	108,864 02
7,806	15,570,026 01	87,889 49	1,043 77	19,994 35	15,923	29,151,060 35	151,630 76
74,200	109,758,796 24	705,450 06	7,744 33	177.656 65	144,121 <i>13417</i>	245,818,465 50 <i>110</i>	1,252 964 51 <i>157578 357</i>

ANNEXE I.

BANQUE NATIONALE.

SITUATIONS mensuelles du portefeuille sur la Belgique en 1855.

Janvier	55,809,870 15
Février	51,175,102 25
Mars	50,224,090 05
Avril	49,099,275 49
Mai	47,665,065 75
Juin	47,550,881 61
Juillet	51,908,500 59
Août	56,760,988 01
Septembre	55,219,930 16
Octobre	61,763,994 25
Novembre	66,221,975 17
Décembre	70,805,845 08
MOYENNE MENSUELLE	55,351,792 77

BANQUE NATIONALE.

ÉCHÉANCES, par décades, du portefeuille à la date du 1^{er} janvier 1856.

Janvier	}	1 ^{re} Décade	5,285,689 74	}	50,550,557 95
		2 ^e Id.	15,659,125 74		
		5 ^e Id.	11,605,524 45		
Février	}	1 ^{re} Id.	9,562,529 25	}	28,220,866 20
		2 ^e Id.	10,056,455 71		
		5 ^e Id.	8.802,401 26		
Mars	}	1 ^{re} Id.	7,754,500 34	}	18,079,924 78
		2 ^e Id.	6,854,782 65		
		5 ^e Id.	3,510,641 81		
Avril					635,710 04
		TOTAL			<u>77,484,858 95</u>

Relevé mensuel des opérations de la succursale

MOIS.	EFFETS SUR LA BELGIQUE.		
	NOMBRE.	MONTANT.	INTÉRÊTS.
Janvier	1,220	10,541,557 71	50,954 07
Février	973	7,072,571 60	32,138 30
Mars	1,521	10,289,298 29	45,227 59
Avril	1,004	8,217,898 30	35,680 40
Mai	750	5,568,575 28	25,804 55
Juin	826	6,943,460 59	25,465 48
Juillet	1,075	9,692,785 30	40,070 45
Août	1,189	9,835,748 13	41,663 75
Septembre	1,162	9,608,542 44	44,557 64
Octobre	1,265	10,502,750 18	47,009 41
Novembre	1,156	9,995,294 57	46,000 47
Décembre	1,516	15,934,269 85	62,476 51
TOTAL	13,457 - 746 <hr/> 14,203	112,202,710 24	497,028 40

NATIONALE.

D'ANVERS.

de la Banque nationale en 1855.

EFFETS SUR L'ÉTRANGER.			CONTRATS DE PRÊTS.			COMPTES COURANTS.	
NOMBRE.	MONTANT.	INTÉRÊTS.	NOMBRE.	SOMMES EMPRUNTÉES	INTÉRÊTS.	NOMBRE.	MOUVEMENT GÉNÉRAL.
5	7,480 »	»	7	158,500 »	1,210 94	90	88,721,966 79
5	20,737 50	104 17	8	206,128 »	1,853 15	95	70,514,887 55
26	466,515 41	2,183 22	18	550,514 »	3,580 45	94	95,928,047 85
368	4,083,663 03	11,548 94	7	385,800 »	1,586 76	99	101,299,923 75
113	957,969 41	2,976 40	4	131,400 »	1,600 17	101	83,533,487 52
225	1,432,911 15	3,305 60	15	292,128 »	2,998 96	105	92,333,984 89
4	50,727 »	205 30	5	119,000 »	1,225 77	103	81,043,094 49
»	»	»	1	23,000 »	235 11	105	86,545,792 54
»	»	»	13	594,490 »	3,107 61	108	90,958,081 60
4	59,251 67	»	7	172,604 »	1,779 95	109	101,260,774 07
»	»	»	6	222,375 »	1,008 49	109	90,518,143 52
»	»	»	14	470,060 »	3,252 07	110	104,593,873 08
746	7,059,235 17	20,525 63	105	3,123,799 »	25.039 39		1,083,752,037 63

BANQUE NATIONALE.

RELEVÉ comparatif des escomptes des comptoirs en 1853, 1854 et 1855.

DÉSIGNATION DES COMPTOIRS.	NOMBRE		MONTANT		PRODUITS.
	D'EFFETS escomptés		des EFFETS ESCOMPTÉS.		
Succursale d'Anvers	1853	14,595	106,744,206	17	320,621 13
	1854	14,505	107,523,967	53	496,682 24
	1855	14,203	119,261,645	61	517,552 05
Banque de Flandre	1853	11,950	22,756,351	»	117,086 23
	1854	13,687	28,159,576	55	155,884 41
	1855	15,919	31,268,125	58	155,624 71
Comptoir d'Alost.	1853	»	»	»	»
	1854	14	11,114	64	58 54
	1855	1,158	905,462	35	3,040 25
» d'Arlon	1853	1,389	5,469,778	90	59,146 75
	1854	2,211	6,340,963	66	45,177 23
	1855	2,159	5,993,083	39	59,558 11
» de Bruges.	1853	599	1,369,167	40	5,856 65
	1854	1,247	4,290,467	21	23,529 84
	1855	1,575	5,394,944	77	26,978 89
» de Charleroy.	1853	5,631	7,563,685	56	29,878 78
	1854	11,914	16,139,576	33	69,314 64
	1855	14,073	21,726,260	97	102,785 32
» de Dinant.	1853	»	»	»	»
	1854	19	81,222	66	627 07
	1855	240	1,881,880	31	10,993 04
» de Huy.	1853	»	»	»	»
	1854	»	»	»	»
	1855	1,367	2,318,992	88	13,045 50
» de Liège	1853	5,242	9,613,839	83	45,195 26
	1854	7,759	13,388,586	61	66,425 75
	1855	5,827	10,081,864	50	39,728 50
» de Marche	1853	»	»	»	»
	1854	30	54,566	76	265 20
	1855	366	552,287	38	4,084 87
» de Mons	1853	2,874	5,146,497	99	26,265 28
	1854	2,976	6,117,759	77	50,674 24
	1855	4,603	9,647,056	12	46,802 10
» de Namur.	1853	276	2,522,592	45	14,645 95
	1854	596	4,538,642	33	53,144 58
	1855	1,440	6,469,729	36	42,896 85
» de Nivelles	1853	»	»	»	»
	1854	646	923,195	55	4,724 43
	1855	5,607	7,846,290	02	40,735 39
» de St.-Nicolas	1853	»	»	»	»
	1854	»	»	»	»
	1855	591	1,010,555	53	5,559 94
» de Tournay	1853	3,167	4,642,015	12	20,443 65
	1854	7,035	6,055,340	52	24,249 94
	1855	10,744	15,987,438	47	41,424 94
» de Verviers	1853	»	»	»	»
	1854	»	»	»	»
	1855	1,854	2,564,558	91	9,728 89
RÉCAPITULATION.	1853	45,505	165,828,132	24	619,157 60
	1854	62,459	195,567,422	69	950,757 93
	1855	79,684	210,908,275	93	1,098,537 53
		169,402	1,022,502,975	02	

249,592 643,270,503 97